Cévennet

N° 8 – Mars 2018

Sommaire

Éditorial : Assemblée Générale du 24.02.2018
Les Rendez-vous de Mars 2018
Conseils Pratiques : Notaires du canton de La Grand-Combe… par Guy Pomaret et Mariages an VII et An VIII
Noté pour vous :
Les Insolites trouvés et transcrits par Jacques Deschard
La phrase célèbre : Aristote

Éditorial

Le samedi 24 Février 2018 s'est tenue notre assemblée générale à Clarensac. Cette année, la réunion a eu lieu dans la salle du restaurant scolaire que Madame le Maire a gentiment mise à notre disposition. Cette salle est vaste, agréable, bien chauffée, bien éclairée et bien équipée. Etant située hors du centre du village, les possibilités d'accès et de stationnement sont facilitées. Merci Madame le Maire.

Dès 9 heures arrivent les premiers adhérents et tout commence, comme il se doit après les formalités « administratives d'usage, autour du café et viennoiseries. Passage fort apprécié par tous, compte tenu de la période où le temps est quelque peu frisquet. Comme toujours, ce moment permet retrouvailles et échanges. Nous sommes cinquante-cinq.

Le président ouvre la séance peu après 9h.30. Mr Grau-Bueno, représentant Madame Le Maire, nous accueille à son tour. Puis, tradition oblige, place au rapport moral et rapport d'activités lus par notre Président.

L'association se porte bien malgré une baisse sensible du nombre d'adhérents ; baisse ayant bien entendu une incidence sur notre équilibre financier.

Courant 2017, notre association a obtenu la reconnaissance d'intérêt général.

Simone Meissonnier fait un bref bilan de fonctionnement des Permanences qui, rappelons-le, se tiennent les 2° et 4° jeudis du mois (reportées au mardi en cas de jours fériés).

Mr Robert LILLO, membre du CA, sortant est reconduit à l'unanimité.

Philippe Régnier présente à son tour le rapport financier.

Notre président et Nicolle GIROUX, notre secrétaire, annoncent qu'ils ne reconduiront pas leurs mandats en 2019. A bon entendeur salut. Nous attendons de nouveaux venus afin de remplacer et/ou étoffer l'équipe.

Constat : le bureau est composé de plusieurs personnes d'un certain âge, assez peu d'adhérents participent aux travaux de recherches… l'association ne progresse qu'avec l'implication de bénévoles, ce qui nous amène à nous questionner : Comment attirer de nouveaux membres ? Que proposer ? ……

Ensuite, place « au tour de table » et après quelques minutes « d'entracte », vient le moment de la conférence. Alain Montagut va nous replonger dans le passé en nous parlant de » La Paix d'ALAIS »

Paix d'ALAIS - Edit de GRACE *signé par le Roi Louis XIII, le 28 juin, signé non à Alais, mais au camp de LEDIGNAN et enregistré au parlement de Toulouse le 18 aout 1629.*
Si l'Edit de Nantes de 1598 avait mis fin aux guerres de religion et les protestants conservaient une puissance militaire en étant autorisés à tenir des places fortes, désormais tout cela est remis en question.
Après la Paix de Montpellier en 1622, la Paix de la Rochelle en 1626, la prise de PRIVAS en 1629, la prise d'Alais le 27 juin 1629, « le roi pardonne », mais réduit à néant la puissance militaire des protestants, en supprimant les places de sécurité.
Ainsi se termine ce conflit religieux suivi moins de 100 ans plus tard par la guerre des Camisards. Comme le précise notre conférencier : « Il faudra attendre le règne de Louis XIV et les persécutions, préludes de l'Edit de Fontainebleau d'octobre 1685, pour voir les Cévennes s'embraser à nouveau. Mais ceci est une autre histoire. »
Merci à notre conférencier, dans l'attente de la présentation de ce nouvel épisode.

Après cette conférence fort intéressante c'est le temps de l'apéritif ; moment convivial pendant lequel les échanges reprennent. Puis il est temps de passer à table autour d'un couscous.

L'après-midi est consacré pour les adhérents qui le désirent à la visite de notre local la salle Marcel Aigon afin de voir notre nouvelle installation et consulter les documents.

Encore une agréable journée à l'actif de l'association, malgré le temps qui se dégrade en début d'après-midi.
A l'an prochain.

A l'an que ven pour l'AG 2019, et n'oublions pas ? Il faudra trouver un successeur à notre président, et élire un nouveau Conseil d'Administration.

Simone Meissonnier

Les rendez-vous de Mars 2018

- ***Samedi 10 Mars 2018 à partir de 13 h. Permanence et atelier - Généalogie à Mende – par Le Cercle Lozérien de Généalogie (CLG) – Salle du Foirail à Mende – Gratuit – ouvert à tous.***
  + d'infos : clg48@outlook.fr – Site www.clg48.jimdo.com

- ***Samedi 10 Mars de 9 h. à 18 h. — 3ème journée d'histoire du Comtat venaissin organisée par l'association Culture et Patrimoine avec le groupe archéologique de Carpentras et les Etudes Comtadines – Entrée libre tout public – La Boiserie – 150 chemin de Modène – 84380 MAZAN***
  + d'infos tél. 04.90.60.46.04 et 06.21.67.62.67 – site :
  https://laboiseriemazan.wordpress.com/2017/09/13/sam-10-mars-journee-dhistoire-du-comtat/

- ***Les 15, 16 et 17 Mars -*** **Grand Salon Généalogique de Paris XVe – organisé par Archives et Culture**
  L'antenne d'Ile-de-France participe les 15, 16 et 17 mars au Grand Salon de la Généalogie à la Mairie du 15e, salle des fêtes et salle Saint-Lambert - + ***D'infos :*** 01 48 28 59 29 –
  site :associationarchivesetculture.comwww.archivesetculture.org

- Diverses conférences organisées par Le Bourilhou 30120 LE VIGAN - Entrée libre et gratuite

  - **Le 10 mars à 17 h. – Le Franchissement du Rhône par l'armée d'Hannibal** par Jean-Pierre Renaud, docteur en histoire ancienne, elle sera illustrée de nombreuses photographies.

  - **Le Samedi 17h**. Conférence par Laure Teisseyre.
    Les Isauriens, peuple méconnu de Turquie Méridionale (Ier siècle avant J.C - Ve siècle)

  - **Le Samedi 24 Mars à 17 h. – Le Mobilier dans les tombes de l'Antiquité**
    Conférence des 29èmes Journées de l'Antiquité d'Yves MANNIEZ, archéologue de l'INRAP Méditerranée avec projection de photographies.
    + d'infos : Tél. 33(0)4 67 81 89 69 - Site http://www.viganais.fr/centre-culturel-et-loisirs-le-bourilhou

-oOo-

Robert Lillo nous fait suivre le message suivant :

« Des Wikipermanences sont désormais mises en place pour mettre à l'honneur les femmes et les mouvements féministes qui font l'histoire du département de l'Hérault. Les archives départementales de l'Hérault et leur partenaire Montpel'libre proposent en effet une Wikipermanence chaque premier mardi du mois (hors vacances scolaires), à compter du **mardi 6 Février, 6 mars, 3 avril, 5 juin, de 18 h. à 21 heures dans la salle de lecture des archives de l'Hérault à Montpellier**
+ d'infos : http://montpel-libre.fr/spip.php?article3689 ou actu@hérault.fr
Pour suivre l'évènement sur Facebook : https://www.facebook.com/events/1541382842575753/

-oOo-

A SAINT JEAN DU GARD, le musée « MAISON ROUGE » *a fait sa préouverture de septembre à fin Décembre 2017 ; Le patrimoine cévenol a enfin trouvé son écrin : Le musée des Vallées cévenoles de Saint Jean du Gard s'est installé dans l'ancienne filature de Maison Rouge. Sur 3 600 m², dix mille pièces liées au patrimoine cévenol sont ainsi mises en valeur.*

Ouverture officielle le 29 Mars 2018

Le site de l'ancienne filature de Maison Rouge abrite désormais le Musée des vallées cévenoles. Ce nouveau musée de société a ouvert symboliquement ses portes pour les journées européennes du patrimoine en septembre 2017 mais il ouvre ses portes en grand à partir du Jeudi 29 mars 2018.

Venez découvrir les collections historiques et ethnographiques des Cévennes du XVIIe siècle à nos jours dans ce nouvel écrin restauré et agrandi.

Les collections permanentes abordent les différents thèmes essentiels pour comprendre la vie en Cévennes à travers la géographie et la géologie, la faune et la flore, l'histoire des Hommes ainsi que les arts et les traditions populaires. Une place centrale est faite à la soie au cœur même de l'ancienne filature, la dernière à avoir fermé en France en 1965.

Le musée propose aussi un espace d'exposition temporaire.
Ouvert tous les jours de 11h à 18h.
Tarif : 8€ (adulte) et 4€ (jeunes)

Adresse : 5 Rue de l'Industrie, 30270 Saint-Jean-du-Gard
Téléphone : 04 66 85 10 48
http://www.maisonrouge-musee.fr

-oOo-

Exposition Photographique Les décliqueurs
Exposition Photographique du 13 janvier au 14 avril 2018 au Vinopanorama Oenopole de Calvisson
Thème : " La table et le vin"-
Vernissage le Samedi 13 Janvier à 11h. + d'infos https://www.calvisson.com/2017/12/exposition-rencontre/

-oOo-

LA PASSERELLE DES SAVOIRS – Médiathèque de Vitrolles
1 place de la liberté, Avenue des Salyens – 13127 VITROLLES
Mme Dominique Jedrey, référente Conférences Tél. 04.42.77.91.54
Accueil 04.42.77.90.40 – médiathèque.vitrolles13.fr

HISTOIRE ET VOYAGES - Jean-Marie HOMET Docteur en Histoire – Capitaine au long cours
• Mercredi 21 mars 2018 : **L'Italie de George Sand**
ARTS ET CIVILISATIONS - Jean-Philippe LAGRUE Archéologue - Professeur d'histoire de l'art
• Vendredi 30 mars 2018 : **La Provence baroque du XVIIe siècle** •
• Vendredi 6 avril 2018 : La Provence au Siècle des Lumières
• Mercredi 28 mars 2018 : La Révolution française et les sources de l'Ancien Régime
• Vendredi 16 mars 2018 : La notion d'hérésie dans l'islam
• Vendredi 23 mars 2018 : Le bouddhisme : une hérésie de l'hindouisme

LITTERATURE FRANCAISE - Michelle ROCCHINI Professeur de Lettres
• Jeudi 22 mars 2018 : Victor Hugo, de sa naissance à la bataille d'Hernani (1802-1830)
• Jeudi 29 mars 2018 : Victor Hugo, de 1830 à l'exil de 1852 III.

LES TARIFS 2017/2018
Tarifs Vitrollais - Tarifs hors Vitrolles Conférence à l'unité 3€ - 4€ ; Carte 10 conférences 30€ - 40€
+ D'infos : https://mediatheques.vitrolles13.fr/exploitation/Default/la-passerelle-des-savoirs.aspx

La parution du N° 9 est prévue pour début AVRIL. Merci de nous transmettre les évènements prévus en AVRIL avant le 20 MARS pour que nous puissions les prendre en compte.

Conseils et infos diverses :

Notaires du canton de la Grand-Combe-Branoux-Lamelouze-Laval/Pradel-Ste Cécile les Salles du Gardon – relevés par Guy POMARET

Communes	Notaires	Période	Cotes
BRANOUX	FAVEDE Marc FAVEDE Jacques FAVEDE Jacques (Fils) LAUPIES Jacques	1583 à 1627 1627 à 1673 1673 à 1692 1632 à 1675	II E 568 à 585 II E 586 à 604 II E 605 à 608 II E 609 à 614
LAVAL	BLAZIN Louis	1675 à 1713	II E 618 à 1713
LE PRADEL	BLAZIN Louis	1675 à 1677	II E 633
STE CECILE D'ANDORGE	AUTUN Jean d' AUTUN Jean d' CHABROL Henri Alexis CONTI Prince de	16ème siècle 1674 à 1678 1722 à 1723 1718 à 1761	II E834 III E 3526 à 3530 II E 61 II E 112
NOTRE DAME DE LAVAL	AUTUN Pierre François d' ROUX Jean Antoine LAVAL Jean Victor	1729 à An 12 1788 à An 12 1807 à 1835	II E 34 à 39 II E 40 à 43 II E 44 à 60
LAMELOUZE	BRES Vincent	1651 à 1711	III E 3508 à 3524

-oOo-

MARIAGES AN VII et VIII

Si vous recherchez un mariage se situant dans les ans VII et VIII de la période révolutionnaire, ne le cherchez pas dans les registres communaux. En effet, la loi du 13 Fructidor an VI (30 août 1798) **avait fait obligation de célébrer les mariages les jours de décadi, au chef-lieu du canton et ce à compter du 1er vendémiaire an VII** (22 septembre 1798).
Par cette Loi, le directoire espérait solenniser le Décadi, mais les citoyens en grande majorité, continuaient à vivre au rythme des 7 jours et à observer le repos dominical. Les Catholiques célébraient toujours les offices dominicaux bravant l'interdiction qui leur avait été faite.
L'obligation de célébrer les mariages au chef-lieu du canton avait été votée pour éviter les actes de complaisance. Seuls les hommes célibataires étaient soumis à la conscription (Loi Jourdan), un pseudo mariage évitait l'enrôlement. Pour les législateurs, le fait de célébrer le mariage au chef-lieu du canton rendait les fraudes plus difficiles. Il semble cependant que de « faux actes » aient été rédigés… et oui ! les fraudes existaient aussi à cette époque.
Devant le mécontentement et l'inertie opposée par le peuple, la semaine de 7 jours et la possibilité de se marier dans sa commune furent rétablis par l'arrêté du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800).
Le secrétaire de la commune de Saint Julien d'Arpaon a bien mentionné et expliqué l'absence de mariage pour l'an VIII, comme vous pouvez le constater sur la photo ci-dessous :

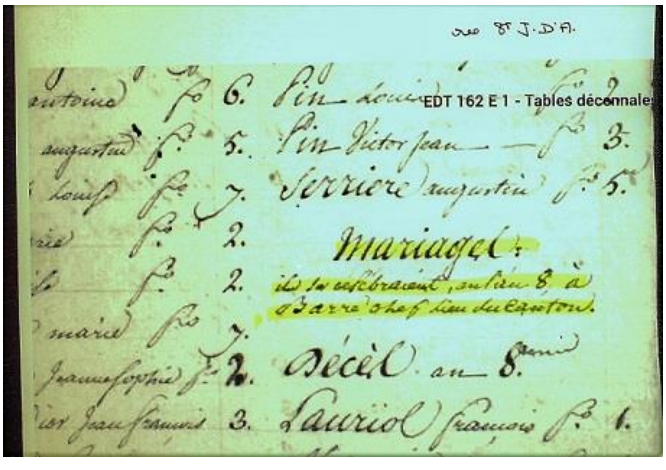

Transcription :

Mariages :
Ils se célébraient, en l'an 8, à Barre chef-lieu du canton.

Noté pour vous…

Sites à consulter :

Pour les amateurs d'Histoire :

http://www.nemausensis.com (Régionalisme, Patrimoine et Traditions du Gard)

www.roi-france.com/personnages_histoire_de_France/

www.histoire-france.net/moyen/ (Le Moyen-Âge)

https://www.museeprotestant.org/notice/lessor-du-protestantisme-en-france-1520-1562/

A lire :

« Notre identité, au nom des arbres », selon Henriette Walter, linguiste renommée qui nous livre une captivante étude patronymique : « La majestueuse histoire du nom des arbres », co-écrit avec Pierre Avenas. Ed. Robert Laffont. 560 pages – 24 € - Un nouveau regard sur de majestueux témoins des siècles qui passent.

Les insolites : **Trouvés çà et là …**

Et transcrits par Jacques Deschard

A - Trouvé dans le registre protestant de Lasalle.

Le vendredi 11 août 1581 a esté baptisée Jeanne fille d'Anthoine BOURAS et Marguerite SOLIERE et l'ont présenté à baptême Jean LAUNE et Jeanne BOUSQUETTE.

[suivi de l'explication du pasteur]

Anthoine BOURAS susdit estait fiancé avec Anne fille de Marguerite SOLLIERE et d'autant qu'il paillardait avec la mère, il a quitté la fille et a espousé la mère à la messe il a requis que sa fille feust baptisée et d'autant qu'il s'est révolté de l'église de Dieu allant à la messe volontairement , il s'est démis et damné de l'authorité paternelle qu'il a sur son enfant permettant qu'il soit instruit à la religion chrétienne de quoi les dits pairin et mairine se sont chargés et d'autant que la marine est encore jeune, Jean BOUSQUET son père a répondu pour elle. ,

****

B - Déclaration de grossesse le 2/02/1783 à Villard-de-Lans :

Du deuxième février 1783 a comparu devant nous Françoise GERBOUD fille de Julien GERBOUD et de défunte Catherine MAGNAT mariés, âgée de 23 ans ; laquelle pour obéir aux lois de nos souverains et se soustraire aux peines portées contre les filles qui n'ayant pas satisfait aux ordonnances auraient la malchance de laisser périr leurs fruits sans avoir faite leur déclaration ; nous a requis de prendre acte de sa déclaration verbale ; et par la présente déclaration qu'elle soutient être sincère et la seule à laquelle on doit ajouter foi, assurant n'avoir fait d'autre, ni en vouloir faire. Elle a dit être enceinte du fait du nommé Joseph RAVIX fils de feu Jean et de Marie EYMARD chez qui la déclarante était en service depuis le mois de mai de l'année dernière mil sept cent quatre-vingt-deux d'où elle est sortie à la fin de juin même année; ladite Françoise GERBOUD comparante confesse et décclare être grosse de huit mois ; et n'avoir succombé aux sollicitations de son déflorateur qu'après beaucoup de poursuites et sous l'espoir de mariage ; la comparante soutient que

ledit Joseph RAVIX l'a séduite par mille promesses réitérées de l'épouser sans faute au plus tôt et pour affirmer d'avantage ses promesses il lui désigna une maison qu'il voulait acquérir pour leur établissement. Au surplus la susdite comparante prétend se pourvoir en justice pour obtenir les dommages requis en pareille occasion et profiter des avantages que la loi accorde aux filles qui ont eu le malheur de tomber en pareil cas. La dite comparante n'a signé pour ne scavoir de ce requise ; nous ayant déclaré ne vouloir rien ajouter ni diminuer à la présente -

Signé : Doyat, curé de Villard-de-Lans.

****

C - Désaveu de ma conduite à l'égard des actes qui concernent les non catholiques.

Je soussigné curé de Sainte-Croix de Valfrancesque diocèse de Mende déclare que contre mes propres sentiments et malgré les remords de ma conscience je me suis immiscé à publier les bans et à recevoir les déclarations de mariage des non catholiques y ayant été entraîné d'un côté par l'exemple de quelques-uns de mes confrères que je croyais mal à propos avoués et autorisés de nos évêques et étant séduit d'un autre côté par le désir d'obliger mes paroissiens ; mais depuis ayant mûrement réfléchi et surtout ayant eu connaissance du sentiment des évêques assemblés à Paris en mil sept cent quatre-vingt-huit – consigné dans les remontrances qu'ils présenteront au roi à ce sujet je reconnus le tort que j'avais eu de m'en être si fort écarté et pour réparer le scandale que j'avais donné par cette conduite je témoignai publiquement au prône de la messe paroissiale le regret que j'en avais eu aujourd'hui afin de perpétuer la mémoire de mon repentir autant que celle des actes qui en sont l'objet j'en ai inséré cette déclaration à la suite des actes en présence des principaux de mes paroissiens soussignés.

Fait le 22 juin mil sept cent quatre-vingt-onze.
Signé : Lamotte, Pic, Grasset, Vialettes, Manoel, Benezet, Delhon, Sequier, Dupui et Bazalgette, curé.
GG5 de Sainte-Croix-Vallée-Française.

****

D - Du serment civique des prêtres.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le trente de janvier, jour de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale en présence de Messieurs les officiers municipaux et autres paroissiens, le Saint Nom de Dieu invoqué je soussigné curé de la paroisse a prêté serment comme il suit :

1 – « **Je jure d'être, avec le secours de la grâce, fidèle à Dieu, à ses saintes lois et celles de son église.** »

2 – adhérant aux principes de l'instruction pastorale et de la déclaration de notre évêque du 27 du courant dont je viens de faire lecture, je renouvelle ici le serment que je fis le jour de mon ordination de lui obéir, je jure que tant qu'il vivra et qu'il ne se sera pas démis volontairement je ne me séparerai jamais de lui et je n'en reconnaîtrai point d'autre. Je déclare que je le reconnais avec les autres évêques pour mes maîtres dans la foi et je jure de leur être soumis pour le spirituel tant qu'ils ne connaîtront eux-mêmes que l'autorité de l'évêque de Rome successeur de Saint Pierre et qu'ils seront unis en communion avec lui.

3 – à l'égard du serment civique exigé par l'assemblée nationale, je déclare que d'après les principes que vous avez entendus je ne puis sans être parjure et apostat le prêter qu'avec des restrictions. Je vais donc le prononcer à la face des autels tel qu'il a toujours été dans mon cœur :

« **Je jure de veiller avec soin sur mes paroissiens, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et d'être soumis à la constitution décrétée par l'assemblée nationale et sanctionnée par le roi en tout ce qui est de l'ordre politique et qui ne répugnera point à ma conscience exceptant très expressément de mon serment civique les objets qui dépendent de l'autorité spirituelle.** »

Ayant ensuite prié M. le Maire et messieurs les officiers municipaux de signeer, ont répondu qu'il leur suffisait de signer leur procès-verbal. A leur défaut mes paroissiens présents ont signé.

Signé : Lamotte, Pic, Grasset, Vialettes, Manoel, Benezet, Delhon, Sequier, Dupui et Bazalgette, curé.

GG5 de Sainte-Croix-Vallée-Française.

E - Du serment civique (bis).

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le six de février à l'issue de la messe paroissiale en présence de mes paroissiens, je soussigné, curé, ayant auparavant rappelé à mes paroissiens les deux serments que j'avais prononcés le dimanche précédent, l'un en qualité de chrétien et de prêtre, l'autre en qualité de citoyen et leur ayant déclaré que je n'avais aucun changement à apporter au premier et que je voulais y persister, leur ai dit qu'à l'égard de mon serment civique pour me conformer plus littéralement aux décrets de l'assemblée nationale à l'exemple de mes confrères et pouvoir exercer sans aucun trouble les saintes fonctions de mon ministère, je désirais aux mots « **d'être soumis à la constitution** » que j'avais employés ans mon serment civique substituer l'expression « **de maintenir de tout mon pouvoir la constitution** »exceptant toujours très expressément les objets dépendant de l'autorité spirituelle – et mon serment ainsi conçu a été de nouveau inséré au greffe de la municipalité.

Signé : Lamotte, Pic, Grasset, Vialettes, Manoel, Benezet, Delhon, Sequier, Dupui et Bazalgette, curé.

GG5 de Sainte-Croix-Vallée-Française.

La phrase célèbre :

« L'ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit. »

Aristote

NOTA : le Ceven'net paraît 2 fois par trimestre en alternance avec notre bulletin trimestriel qui, lui, ne paraît qu'une fois. Notre prochaine édition aura lieu début Avril. Vous avez donc jusqu'au 20 Mars comme dit plus haut, pour nous faire parvenir les rendez-vous d'Avril 2018.

Simone et Anne Marie vous remercient de votre attention et vous disent à très bientôt.

Le Ceven'net est un organe de communication interne à l'A.C.G.C., diffusé par courriels auprès de tous ses adhérents, publié sur notre site et tenu à disposition de tous dans notre local de permanence à Clarensac.

Association des Chercheurs et Généalogiste des Cévennes
Siège social : Mairie de Clarensac, 5 place de la Mairie 30870 Clarensac
Adresse internet : http://site.acgc.free.fr
N° Siret 452 184 468 00026– code APE/9499Z